



PHI/Bur/Réunion technique/2019/1
Paris, 8 janvier 2019
(Original: anglais)

Programme Hydrologique International (PHI)

Réunion technique des membres du Bureau du PHI

(Paris, France, 16-17 janvier 2019)

INFORMATIONS GENERALES

Récapitulatif

Ce document contient des informations générales sur les points de l'ordre du jour provisoire suivants:

2. Adoption des méthodes de travail
- 4.1 Rapport sur l'état d'avancement de l'adoption des Statuts actualisés du Conseil intergouvernemental du PHI

2. Adoption des méthodes de travail

1. Le développement de la neuvième phase du Programme Hydrologique International, PHI-IX, l'évaluation des initiatives phares du PHI et l'évaluation à mi-parcours de PHI-VIII, figurent parmi les activités et évolutions qui ont rendu nécessaire l'organisation d'une réunion technique des membres du Bureau du PHI.

2. S'agissant d'une réunion technique, il est proposé de noter et d'examiner les recommandations relatives à chaque point et de ne prendre aucune décision, cette opération relevant des sessions officielles du Bureau du PHI. Les éléments clés du rapport de la réunion et les recommandations proposées devraient être approuvés par les membres du Bureau le deuxième jour de la réunion.

4. Evolutions institutionnelles au sein de l'UNESCO

4.1 Rapport sur l'état d'avancement de l'adoption des Statuts actualisés du Conseil intergouvernemental du PHI

3. Les statuts du PHI ont été au centre des discussions lors de la vingt-troisième session du Conseil intergouvernemental (CIG) du PHI, occupant une place importante dans les échanges de la réunion. Les modifications adoptées ultérieurement par la CIG étaient basés sur les recommandations du *Groupe de travail à composition non limitée sur la gouvernance, les procédures et les méthodes de travail des organes directeurs de l'UNESCO*, approuvés par la Conférence générale de l'UNESCO lors de sa 39^{ème} session.

4. La discussion a abouti à la décision Res. XXIII-1 du Conseil du PHI consistant à accepter l'amendement des Statuts, y compris le changement de nom en « Programme hydrologique intergouvernemental ». Il a en outre été discuté du fait que les membres du Bureau seraient élus dès que possible après la session de la Conférence générale au cours de laquelle les membres du Conseil du PHI seraient élus, éliminant ainsi le vide juridique actuel en raison duquel les membres du Bureau représentent temporairement des pays qui ne sont plus membres du Conseil. En outre, la nouvelle composition du Bureau abolira le rôle actuel de l'ancien Président comme membre de droit du Bureau après sa présidence ; le Bureau sera composé d'un Président, de quatre Vice-Présidents et d'un Rapporteur, sur la base d'une représentation géographique équitable et, dans la mesure du possible, d'une égalité des sexes. Une recommandation de limitation volontaire des mandats à deux mandats consécutifs a été incluse dans les Statuts révisés afin de promouvoir la diversité et l'inclusion.

5. Suivant la Résolution XXIII-1 du CIG, les Statuts, incluant l'accord sur et l'approbation du changement de nom, seront transmis à la 206^{ème} session du Conseil exécutif pour approbation, et consécutivement soumis à la 40^{ème} session de la Conférence générale de l'UNESCO.

6. Il est donc proposé que les membres du Bureau sensibilisent les représentants de leurs groupes électoraux respectifs ainsi que des autres États membres et veillent à ce que les Statuts adoptés par la CIG du PHI soient approuvés par le Conseil exécutif, qui doit se tenir du 3 au 17 avril 2019. La composition du Conseil exécutif par groupes électoraux est indiquée dans le tableau de l'annexe 1.

Annexe 1: La composition du Conseil exécutif par groupes électoraux

**COMPOSITION OF THE EXECUTIVE BOARD FOR 2017-2019
BY ELECTORAL GROUP**

Group I (9 seats)		Term expires	Group II (7 seats)		Term expires
1.	Finland	2021	1.	Albania	2021
2.	France	2019	2.	Belarus	2021
3.	Greece	2019	3.	Bulgaria	2021
4.	Italy	2019	4.	Lithuania	2019
5.	Portugal	2021	5.	Russian Federation	2019
6.	Spain	2019	6.	Serbia	2019
7.	Turkey	2021	7.	Slovenia	2019
8.	United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland	2019			
9.	United States of America	2019			
Group III (10 seats)		Term expires	Group IV (12 seats)		Term expires
1.	Brazil	2019	1.	Bangladesh	2021
2.	Cuba	2021	2.	China	2021
3.	Grenada	2021	3.	India	2021
4.	Jamaica	2021	4.	Indonesia	2021
5.	Mexico	2019	5.	Iran (Islamic Republic of)	2019
6.	Nicaragua	2019	6.	Japan	2021
7.	Paraguay	2019	7.	Malaysia	2019
8.	Saint Lucia	2021	8.	Pakistan	2019
9.	Saint Vincent and the Grenadines	2021	9.	Philippines	2021
10.	Venezuela (Bolivarian Republic of)	2021	10.	Republic of Korea	2019
			11.	Sri Lanka	2019
			12.	Viet Nam	2019
Group V(a) (13 seats)		Term expires	Group V(b) (7 seats)		Term expires
1.	Burundi	2021	1.	Egypt	2021
2.	Cameroon	2019	2.	Jordan	2021
3.	Côte d'Ivoire	2019	3.	Lebanon	2019
4.	Equatorial Guinea	2021	4.	Morocco	2021
5.	Ethiopia	2021	5.	Oman	2019
6.	Ghana	2019	6.	Qatar	2019
7.	Kenya	2019	7.	Sudan	2019
8.	Madagascar	2021			
9.	Nigeria	2019			
10.	Senegal	2019			
11.	South Africa	2019			
12.	Zambia	2021			
13.	Zimbabwe	2021			